

MÉFAITS DU PROTESTANTISME



« LES GUERRES DE RELIGION qui [...] ensanglantèrent l'Allemagne, l'Angleterre et la France, ne furent au fond que des *guerres de révolution*. »

Carême prêché par le R.P. VENTURA devant l'empereur Napoléon III, en 1857 (cité par Mgr DE SÉGUR, *Causeries sur le protestantisme*, ch. 19).

« C'EST UNE MINORITÉ audacieuse qui entreprend par le fer et le feu de changer les croyances de tout un peuple et qui, après avoir acheté cet exécrable succès au prix de massacres sans nom, légalise ses violences et de son crime fait loi. »

E.-A. SEGRÉTAIN, *Sixte Quint et Henri IV*,
Quentin Moreau, 2016, p. 48.

S'IL FALLAIT rapporter par le menu les méfaits du protestantisme au 16^e siècle – massacres de prêtres, de religieux, de religieuses et de fidèles, destruction d'églises, sacrilèges, pillages, profanations, etc. – en Europe et en France, plusieurs volumes n'y suffiraient pas.

Pour se faire une idée de ces méfaits, nous renvoyons nos lecteurs à l'article de Yves GÉRARDIN sur le Luthorrisme, dans le précédent *Sel de la terre* (n° 99, hiver 2016-2017), ainsi qu'à la plaquette de Michel DEFAYE, *Le Protestantisme assassin au 16^e siècle en France* (éditions du Sel, 3^e édition 2010) qui raconte nombre de massacres et de scènes d'iconoclasme perpétrés avant et après 1562, sur l'ensemble du territoire français¹.

**

Le cas de la ville de Tours est exemplaire. Le souvenir et les reliques de saint Martin, le grand apôtre des Gaules, ont particulièrement excité la fureur des huguenots. Nous avons donc choisi d'illustrer les méfaits du protestantisme en 1561-1562 par trois vieux textes tourangeaux rédigés par des historiens locaux qui avaient accès aux archives ou même aux témoignages des contemporains. Il s'agit :

- du récit des outrages commis par les protestants dans la ville de Tours, et notamment de la profanation du tombeau de saint Martin (extrait de *La Vie de saint Martin, évêque de Tours*, par l'abbé Nicolas Gervaise, 1699) ;
- de la relation du viol de la sépulture du fondateur des Minimes, saint François de Paule, au Plessis-lès-Tours, par un religieux de son Ordre (récit de 1655) ;
- du saccage de l'abbaye de Marmoutier (témoignage de la fin du 16^e s.).

**

A ces trois textes, nous joignons un extrait de la chronique de Jean DE RECHAC (*Les vies et actions mémorables des saints, bienheureux et autres illustres personnages de l'ordre des FF. Prêcheurs* – 1650), racontant le martyre de dominicains massacrés par les huguenots pendant les guerres de religion à Angoulême et à Castres.



¹ — On se reportera aussi à l'ouvrage magistral de Louis Réau : *Histoire du vandalisme*. Ce livre, réédité en 1994 chez Laffont (collection Bouquins), fait l'inventaire des actes de vandalisme qui ont détruit les monuments de l'art français depuis le haut Moyen Age jusqu'en 1958. Louis Réau montre que le vandalisme véritable, c'est-à-dire la destruction illégitime inspirée par le fanatisme, est apparu au 16^e siècle avec l'iconoclasme protestant et n'a été rejoint ensuite que par le vandalisme révolutionnaire de la Terreur. Il faut noter, sur ce point, l'impartialité et l'honnêteté de Louis Réau qui était pourtant lui-même un protestant convaincu.

Méfaits commis par les protestants dans la ville de Tours en 1561 et 1562

par l'abbé Nicolas Gervaise

Récit extrait de l'ouvrage *La Vie de saint Martin, évêque de Tours, avec l'histoire de la fondation de son église et ce qui s'y est passé de plus considérable jusqu'à présent*, par l'abbé Nicolas GERVAISE, prévôt de Saint-Martin de Tours (Tours, 1699, p. 333-354) ¹.

CE LIEU VÉNÉRABLE ² à tout le monde perdit bientôt une partie de son éclat et de sa splendeur, et le démon, jaloux de la gloire que Jésus-Christ y recevait, trouva enfin moyen de l'obscurcir, en introduisant dans Tours quelques disciples de Calvin et de Luther, qui vinrent y répandre secrètement le venin de leur hérésie. [...] On ne saurait croire combien de progrès ils firent en peu de temps dans cette ville infortunée ; ils s'y rendirent si puissants par la facilité des magistrats, dont ils avaient corrompu la justice et la foi, qu'ils purent faire entrer quelques troupes pour appuyer leur parti.

La présence de François II, qui y vint se faire recevoir abbé de Saint-Martin ³, au mois d'avril de l'année 1560, suspendit pour quelque temps l'exécution de leur dessein ; mais la mort de ce jeune prince, qui arriva à Orléans le cinquième de décembre de la même année, les ayant rendus plus insolents, ils commencèrent à lever le masque et à exercer contre leurs concitoyens des actes d'hostilité, que des ennemis les plus barbares auraient eu honte de commettre.

Toutes les nuits ce n'était que pillages, meurtres, carnages, renversements des autels, profanations des lieux saints et des images, rapts des vierges consacrées à Jésus-Christ. Ces désordres, qui étaient autorisés se-

¹ — L'orthographe et la ponctuation du texte original ont été mises en conformité, quand nécessaire, avec les usages actuels et des notes explicatives ont été ajoutées.

² — La collégiale ou basilique Saint-Martin.

³ — Les rois de France étaient abbés laïcs de Saint-Martin.

crètement par la plupart des magistrats, obligèrent les communautés qui occupaient les lieux les plus forts de la ville à prendre les armes pour pourvoir à leur sûreté. C'est ce qu'on fit dans le cloître¹ de Saint-Martin. Après avoir envoyé un des chanoines à la Cour l'informer de ce qui se passait, on leva aux dépens de l'église un nombre de soldats sur la foi desquels on pouvait s'assurer. On les fit entrer dans le cloître, moins pour sa garde que pour celle de l'église, dont on ferma les principales avenues. On ne laissa que les guichets de quelques portes ouvertes, pour satisfaire à la dévotion des catholiques, qui ne trouvaient point d'autre consolation dans les maux dont ils étaient environnés de toutes parts, que celle qu'ils recevaient du témoignage de leur bonne conscience et de la présence de leur saint patron.

Comme les hérétiques tentèrent plusieurs fois pendant la nuit de forcer le cloître, on fut obligé d'en venir aux mains et l'on vit incontinent une guerre domestique s'allumer, qui aurait eu des suites encore plus fâcheuses qu'elle n'eut en effet, si la Cour n'avait eu la prévoyance d'y envoyer au défaut de troupes, dont elle manquait alors, des commissaires sages et modérés, qui surent pour un temps adoucir les esprits et par leur habileté rétablir l'ordre et la tranquillité publique.

Le parti catholique, qui était le plus faible, ayant été accusé devant les commissaires du roi d'être auteur de ces désordres, fut obligé de leur présenter des requêtes pour se justifier. Le chapitre de Saint-Martin en présenta une, comme les autres corps qui s'étaient mis en défense. Elle se conserve encore dans le trésor de cette église. [...]

Cette requête eut l'effet qu'on s'en était promis. Le commissaire du roi fit restituer aux catholiques tous les lieux saints dont les hérétiques s'étaient emparés. Ceux-ci se continuèrent pendant quelques mois, et ceux-là, abusés par cette apparence de paix, demeurèrent sans armes et sans défense pour ne pas donner occasion à la Cour de se plaindre de leur conduite. Les calvinistes ne laissèrent pas pour cela de continuer à dogmatiser, et le poison de leur doctrine s'étant insinué jusque dans le clergé même, celui de Saint-Martin, assemblé le samedi 29 novembre 1561, statua que tous les bénéficiers, dignitaires, prévôts, chanoines, officiers, vicaires, chapelains, choristes, habitués, et généralement tous ceux de sa dépendance, reçus et à recevoir à l'avenir, feraient chacun, outre le serment ordinaire qui se prête à leur réception, la profession de foi qui avait été dressée par les députés du corps, conformément aux décisions du concile de Trente et de la maison de Sorbonne.

Les hérétiques en ayant été avertis en devinrent plus furieux. Sans avoir égard aux paroles données aux commissaires du roi, ils reprirent les armes, ce qui obligea le chapitre de Saint-Martin de députer vers le duc de

¹ — Le terme désigne l'enclos où résidaient les chanoines.

Montpensier, gouverneur de la province, pour le prier de se transporter incessamment à Tours, afin d'arrêter par sa présence le cours des nouveaux désordres que les huguenots y faisaient. Le duc y vint, mais les affaires de l'État l'appelant ailleurs, il ne put y demeurer assez de temps pour y remédier.

Sitôt qu'il fut parti, les hérétiques continuèrent d'exercer leurs brigandages. Ils pillèrent l'église paroissiale de Saint-Pierre-du-Chardonnet. En ayant rompu les portes, ils y entrèrent tumultuairement la nuit du 11 de février, y mirent en pièces les fonts baptismaux, renversèrent les autels, brisèrent les images, brûlèrent les livres saints et emportèrent avec eux tous les vases sacrés et les ornements qu'ils y trouvèrent.

Ces actes d'hostilité de la part des huguenots allèrent toujours en augmentant jusqu'à la fête de Pâques, que leur fureur se ralentit. Mais à peine ces saints jours, vénérables à tous ceux qui portent le nom de chrétien, furent-ils passés, qu'ils s'assemblèrent en plus grand nombre, et s'étant présentés en armes devant le château, ils s'en emparèrent de force, ainsi que du cloître de Saint-Gatien¹. Le lendemain, ils entrèrent dans l'église, et, après y avoir commis mille profanations sacrilèges, une partie de ces brigands se détacha pour venir fondre sur le cloître de Saint-Martin.

L'entrée ne leur en fut pas longtemps disputée, car ceux qui la devaient défendre étant sans armes, il ne leur fut pas difficile d'en enlever les portes. De là ils furent à l'église, dont ils se rendirent les maîtres avec la même facilité. Comme ils ne voulaient pas s'attirer ce reproche, que tous les gens de bien pouvaient leur faire, d'avoir violé leur parole et commis sans aucune apparence de justice dans un lieu si saint tous les excès où ils s'étaient emportés partout ailleurs, ils avaient pris des mesures auprès du prince de Condé, qui était alors dans Orléans à la tête des rebelles, et s'étaient fait donner un ordre exprès d'enlever le trésor de cette église, sous prétexte de le conserver et d'en empêcher le pillage. Le chevalier de La Rochefoucauld, le marquis de Genlis et le sieur du Vigeant en furent chargés. Ils vinrent à Tours le présenter aux magistrats et au maire de la ville, à qui il était adressé, accompagnés de troupes suffisantes pour en soutenir l'exécution.
[...]

Afin de garder quelque formalité apparente de justice, ces messieurs se firent accompagner à l'église de Saint-Martin par quelques officiers du présidial assistés du procureur du roi.

Là se fit la lecture de la lettre et de la commission, et en conséquence il fut ordonné, nonobstant toutes les oppositions du chapitre, qu'on procéderait à l'heure même à la confection de l'inventaire et à l'estimation de l'argenterie, des joyaux et des ornements qui s'y trouveraient pour être ensuite renfermés dans le trésor et gardés jusqu'à nouvel ordre. Pour faire croire qu'ils agissaient de bonne foi et qu'ils voulaient en bien user, ils

¹ — Il s'agit, cette fois, de l'enclos des chanoines de l'église cathédrale.

consentirent que le trésor fût fermé à deux clefs, dont l'une demeurerait entre leurs mains et l'autre serait laissée au chambrier, à qui la garde en appartient à raison de son office. Ils savaient bien qu'ils en disposeraient comme il leur plairait, parce qu'il avait déjà eu la lâcheté de leur découvrir le lieu où on avait caché la châsse de saint Martin pendant les troubles précédents et que depuis ils avaient achevé de le corrompre par promesses et par argent.

On commença à travailler à l'inventaire le quinzième du mois de mai, mais le nombre des vases d'or et d'argent et des pierres précieuses qui se trouvèrent dans cette église fut si grand qu'il ne put être fini que le septième du mois suivant. Les ornements des autels ni les habits sacerdotaux n'y furent point cependant compris, quoiqu'ils fussent presque sans nombre et sans prix ; non plus que les vases sacrés d'or et plusieurs autres pièces de conséquence, que les hérétiques enlevèrent sans aucune formalité de justice. S'ils voulurent que l'on fit un inventaire, ce ne fut que pour mieux cacher leur mauvais dessein et pour être en état de rendre un compte au prince, s'il leur en demandait un, des métaux dont on pouvait faire fabriquer de la monnaie, desquels ils s'étaient emparés par son ordre. Il paraît par certains mémoires qu'ils firent brûler jusqu'à 300 chapes, chasubles ou parements d'autel, de drap d'or et d'argent, relevés en broderie, pour en tirer l'or, ne trouvant personne qui voulût les acheter. [...]

Ce fut une chose déplorable de voir cette église, qui depuis tant de siècles retentissait des louanges de Dieu, abandonnée de tous ses ministres, servir de retraite à des voleurs et devenir un lieu d'abomination ; de voir ces impies détacher toutes les lampes qui brûlaient devant le tombeau de saint Martin, enlever les châsses précieuses des saints qui l'entouraient, briser le grand crucifix de la nef, qui était tout d'argent, ne pas épargner les choses les plus sacrées de la Religion, ni même le Saint des Saints dans l'auguste sacrement de nos autels.

Enfin, le funeste jour où ils devaient consommer leur crime étant arrivé, ils vinrent en foule aux portes de l'église, qu'ils forcèrent une seconde fois ; et d'intelligence avec le chambrier, s'étant rendus maîtres du trésor, ils y firent construire des fourneaux, pour y faire fondre tout l'or et l'argent qu'ils y avaient renfermé. On aurait pu se consoler d'une si grande perte, quoiqu'elle fût estimée de plus de douze cent mille livres, s'ils nous eussent du moins conservé les sacrées reliques de saint Martin et de tant d'autres saints qui reposaient avec lui dans cette église ; mais plus inhumains que les hommes les plus barbares, qui respectent les cendres des morts, pour assouvir leur rage, ils les jetèrent toutes dans les fourneaux qu'ils avaient fait allumer, en présence des officiers de justice, du chambrier et du sous-doyen du chapitre. C'est ce que nous apprenons par un acte capitulaire daté du mardi 26 mai 1562.

Le mardi 26 du mois de mai, Monsieur Jacques Brunet, sous-doyen, a dit et rapporté en la présence de Messieurs du chapitre, congrégés dans la maison de la psallette des enfants de chœur (parce que les huguenots s'étaient emparés de l'église, des galeries et du chapitre) que le jour d'hier après dîner, 25 du présent mois, Monsieur le comte de La Rochefoucauld et Monsieur du Vigéant, accompagnés de plusieurs gentilshommes, et en la présence dudit sous-doyen, de Monsieur Philippe du Guy, chambrier, de Messieurs les lieutenants Gohier, procureur du Roi, Houdry, et l'avocat du Roi, Falaiseau, ont fait brûler dedans les fourneaux faits dans ladite église pour fondre les reliquaires, joyaux, etc. les corps et ossements de Monsieur saint Martin et de Monsieur saint Brice ¹.

Mais Dieu ne permit pas que la perte de ces sacrées reliques fût entière ; le sieur Saugeron, un des prêtres marguilliers, qui sont des bénéficiers préposés à la garde du tombeau, s'étant mêlé dans la foule pour tâcher d'en sauver quelque partie, fut assez heureux, dans le temps qu'on jetait le corps de saint Martin dans le fourneau, de surprendre une petite portion de son crâne et le rayon² de l'un de ses bras. Il eut même l'avantage de retirer du feu une petite partie des ossements de saint Brice et de saint Grégoire de Tours, avec le drap de soie, dans lequel le corps de saint Martin avait été enveloppé, que les hérétiques avaient jeté à l'écart.

Chargé de ces saintes dépouilles, il vint les présenter à ceux du chapitre qui étaient restés dans la ville, et ayant été reconnues, elles furent l'année suivante exposées publiquement à la vénération des fidèles par deux ordonnances de l'assemblée générale du clergé de cette ville, datées du mois de juillet, comme on le dira dans la suite.

Après que ces précieuses reliques de ces saints eurent été consommées par le feu, les hérétiques, pour marquer davantage le mépris qu'ils en faisaient, en jetèrent les cendres derrière la porte du Cadran. C'est ce lieu même que l'on voit aujourd'hui entouré d'une grille de fer. [...]

Les catholiques, lassés de tant de crimes commis contre la majesté de Dieu, indignés de tant d'outrages faits à leur saint patron, ne purent se contenir davantage ; ils s'assemblèrent sans attendre les ordres de la Cour et vinrent fondre mains armées sur ces sacrilèges. Ils les chassèrent de la sainte basilique, mais ils n'y furent pas longtemps en liberté, car, quelques jours après, les huguenots y étant retournés en plus grand nombre, ils les y forcèrent et les contraignirent d'en sortir.

Ne trouvant donc plus de résistance dans la ville, ils eurent l'insolence, comme s'ils eussent été les maîtres, d'y faire le 10^e juin publier partout à son de trompe une ordonnance, par laquelle il était enjoint à tous les ecclé-

¹ — Évêque de Tours de 397 à 442, disciple et successeur de saint Martin.

² — Autrement dit, le radius.

siantiques d'en sortir dans les 24 heures, sous peine de punition corporelle. Il fallut obéir ; mais Dieu ne permit pas que son sanctuaire fût longtemps profané par ces impies. Un mois après, un héraut étant venu de la part du roi sommer plusieurs fois les habitants de remettre la ville sous son obéissance, les huguenots craignant d'y être forcés capitulèrent et en sortirent le 10^e juillet au nombre de 1 500 sous certaines conditions dont on était convenu.

Le lendemain, Monsieur de Beauvais, gouverneur de la ville, y fut reçu avec beaucoup de joie par les catholiques. Il s'était fait accompagner d'un grand nombre de gardes, de cent pistoliers à cheval et de six cents hommes d'infanterie. Il n'en fallait pas moins pour contenir dans le devoir ce qui restait d'huguenots dans la ville.

Le clergé de Saint-Martin, qui s'était dispersé, n'eut pas plus tôt appris cette heureuse nouvelle qu'il se rendit en diligence auprès du gouverneur et ne songea plus qu'à rétablir les offices divins dans son église. Pour cet effet, on en fit la réconciliation le 14 du même mois. Le gouverneur y assista, accompagné de tout ce qu'il y avait de gens de qualité dans la province, qui n'avaient point encore abandonné la religion de leurs pères. Et après qu'on se fut pourvu des choses nécessaires pour la célébration des saints mystères, dont cette église auparavant si riche et si opulente se trouva manquer, une messe du Saint-Esprit y fut solennellement célébrée et le *Te Deum* chanté en action de grâce de la réduction de la ville.

Le premier soin de ce clergé après son retour fut de pourvoir à la sûreté du seul trésor qui lui restait, je veux dire de celui de la foi, qu'il avait par la miséricorde de Dieu conservé pendant la persécution dans toute sa pureté. Car d'un si grand nombre de bénéficiers dont il est composé il n'y en eut que trois ou quatre qui dégénérèrent de la vertu de leurs prédecesseurs et qui furent assez lâches pour devenir infidèles à Dieu et à leur souverain. On s'assembla donc le mercredi 15^e du même mois et on fit tous ensemble une profession solennelle de vivre et mourir dans la croyance de l'Église catholique, apostolique et romaine et d'en garder religieusement tous les usages.

Ceux qui avaient été assez malheureux pour se laisser corrompre par l'hérésie l'abjurèrent. Il n'y eut qu'un seul chanoine, conseiller au présidial, qui ayant refusé de le faire fut publiquement excommunié. Il appela comme d'abus de la sentence que le chapitre avait prononcée contre lui, mais le Parlement l'ayant confirmée, il fut enfin contraint le 5^e janvier 1563 de faire la même profession de foi que ses confrères avaient faite et de demander en public l'absolution de son crime.

On travailla avec le même soin et le même succès à la réformation des mœurs, et le 8^e du mois d'octobre 1562 on publia des ordonnances très rigoureuses contre les clercs dont la vie ne répondait pas à la sainteté de leur état. L'avocat du Roi du siège présidial, nommé Jean Chalopin, se

trouva dans une des assemblées et y invectiva avec autant de force et d'éloquence que de piété et de religion contre les dérèglements des mœurs qui avaient attiré la colère de Dieu sur la sainte basilique. Il finit son discours en promettant de tenir soigneusement la main à l'exécution des ordonnances que le chapitre jugerait à propos de faire contre les désordres de son clergé.

Ensuite il fut résolu qu'on se pourvoirait par devers le roi pour poursuivre par les voies ordinaires de la justice les auteurs et les complices des excès qui s'étaient commis dans ce saint lieu. On députa quelques chanoines vers sa Majesté, qui voulut bien leur promettre sa protection et leur faire délivrer par le Parlement des commissions pour informer et se saisir de toutes les personnes qui en seraient trouvées coupables. Mais ces commissions n'ayant pas eu alors tout l'effet qu'on devait en attendre, et Dieu ayant différé jusqu'au règne de Louis le Grand la juste punition de tant de crimes énormes ¹, il semble qu'il ait voulu lui réserver la gloire de venger l'injure qui lui avait été faite en la personne de ses saints. En effet, on a vu avec admiration ce religieux prince détruire en peu d'années cette hérésie, dont les partisans s'étaient rendus redoutables aux rois mêmes, ses prédécesseurs, et, en établissant sur ses ruines l'unité du vrai culte dans tout son royaume, triompher des puissances de l'Europe, liguées toutes ensemble pour les relever.

Cependant, le chambrier de l'église, dont on a déjà parlé, ayant été convaincu d'avoir trahi son ministère et livré les clefs du trésor au seigneur de La Rochefoucauld, fut arrêté et mis dans les prisons de la trésorerie, où il déclara ses complices. L'un des présidents du présidial, qui pendant les troubles avait le plus favorisé le parti huguenot, en porta la peine que méritait sa perfidie. Car s'étant jeté avec plusieurs de ses complices dans un bateau sur la Loire, à dessein de se retirer à Saumur ou à Nantes, dont les hérétiques étaient maîtres, il y périt. La commune, qui le poursuivait pour se saisir de sa personne, fit pêcher son corps, qui fut pendu au premier arbre sur le grand chemin.

On pensa ensuite à rétablir le tombeau de saint Martin, à peu près dans la forme qu'il avait auparavant, les hérétiques l'ayant renversé et mis en pièces, ainsi que les autels qui étaient dans l'église. Les cendres de son saint corps et des autres saints qui avaient été brûlés avec lui furent soigneusement ramassées et renfermées dans une caisse qui fut mise dans le caveau où les reliques avaient autrefois reposé. On ramassa les fragments de l'ancien autel de marbre blanc que saint Euphrône d'Autun avait envoyé à saint Perpet ² pour le couvrir. Une partie servit au tombeau et l'autre fut consacrée pour être posée sur le grand autel.

¹ — Louis XIV révoqua l'édit de Nantes en 1685.

² — Évêque de Tours de 458-459 à 488-489. En 470, il remplaça par une basilique la petite chapelle élevée par saint Brice sur le tombeau de saint Martin.

À l'égard de la partie du crâne et de l'os du bras de saint Martin, que le sieur Saugeron avait sauvés de l'incendie, il paraît par deux actes capitulaires, l'un du 1^{er} juillet 1563, l'autre du 5^e du même mois, qu'on les mit dans une caisse de bois doré, avec les reliques de saint Brice, de saint Grégoire, et le drap de soie qui avait enveloppé le corps de saint Martin. Elles y furent toutes distinguées par des écrits signés du notaire du chapitre. Par les mêmes actes capitulaires, on ordonna que le prédicateur, dans le premier sermon qu'il ferait au peuple, lui exposerait de quelle manière ces reliques avaient été conservées.

Quelque temps après, on fit élever les quatre colonnes de cuivre, la coupole et le chapiteau qui couvrent à présent le tombeau, et l'on renferma dans ce petit dôme les reliques de saint Martin et des autres saints dont je viens de parler. Ce ne fut que plusieurs années après qu'on en tira la partie du crâne et l'ossement du bras de saint Martin pour les renfermer dans les reliquaires d'argent doré qui s'exposent sur le grand autel les jours de ses fêtes.

Il n'est resté dans la coupole, avec les reliques de saint Brice et de saint Grégoire, que le voile de soie qui avait servi à envelopper le corps de saint Martin et quelques fragments qui s'étaient détachés de ces deux reliques en les mettant dans les reliquaires. [...]

[...] La malice des hérétiques a bien pu réduire en cendres les ossements de saint Martin, mais [...] elle n'a pu jamais donner la moindre atteinte à la vénération qu'on a toujours eue pour lui, ni diminuer la confiance qu'on a conservée jusqu'à présent en ses intercessions. Car, selon la mesure de leur foi, les malades sont encore guéris à son tombeau, les affligés y reçoivent la consolation dont ils ont besoin, les justes la grâce de la persévérance, les pécheurs celle de leur conversion. Les lampes qui y brûlent jour et nuit sont des témoignages que des personnes, aussi distinguées par leur naissance que par le rang qu'elles ont eu dans l'Église, ont voulu y laisser de leur reconnaissance ; et je crois que ce grand saint a bien voulu faire encore dans ce siècle en leur faveur comme de nouvelles assurances de la protection qu'il continuera jusqu'à la fin du monde de donner à tous ceux qui auront recours à lui.

